











La charte du Parrainage



**Du Périgord
aux Grandes Écoles**

Les Dix Commandements du Parrainage



-  • Une relation de confiance, tu établiras.
-  • Régulièrement, tu t'investiras.
-  • Lorsque ton/ta filleul(e) te sollicitera, disponible, tu seras.
-  • Un accompagnement personnalisé, tu entretiendras.
-  • Des objectifs, tu lui fixeras.
-  • Ses candidatures, tu suivras.
-  • Des renseignements sur ta filière, tu lui communiqueras.
-  • À réaliser ses ambitions, tu l'encourageras.
-  • En relation avec des interlocuteurs qualifiés, tu le mettras.
-  • Proactif, ton engagement sera.

Le règlement du parrainage



Article Objectif du parrainage

L'objectif du parrainage est de mettre en relation des lycéen(ne)s périgourdin(e)s avec des étudiant(e)s de cursus sélectifs ou des diplômé(e)s de ces mêmes cursus. Grâce à une relation de confiance, le parrainage vise à leur apporter un accompagnement personnalisé dans leur orientation et dans leurs choix.

Titre 1 – Le parrain

Article Critères pour être marraine ou parrain

Tout étudiant(e) ou jeune diplômé(e) d'une grande école ayant étudié dans un lycée du Périgord ou ayant grandi sur ce territoire et désirant participer à l'égalité des chances et au développement de son territoire peut s'engager à devenir marraine ou parrain.

Tout parrain doit être adhérent à l'association Du Périgord aux Grandes Écoles.

Article Obligations du parrain

Tout parrain doit avoir signé la Charte du parrainage communiquée par l'association et s'engage à en respecter les termes.

Le parrain s'engage à :

- Établir le contact avec le filleul sous forme de rencontre, d'appel téléphonique ou de visio-conférence ;
- Mettre en place un suivi régulier tout au long de l'année scolaire du lycéen ;
- Proposer des relectures de documents de candidature ;
- Présenter des personnes pouvant l'aider à s'orienter dans les filières de son choix ;
- Être proactif.

Article Supports pour le parrainage

Afin d'accompagner au mieux votre filleul.le dans son parcours d'orientation, un dossier est mis à votre disposition regroupant des ressources utiles, au lien suivant : [cliquez-ici](#).

Titre 2 – Le filleul

Article Critères pour être parrainé(e)

Tout lycéen(ne) d'un établissement du Périgord ayant émis le souhait d'intégrer un cursus sélectif et ressentant le besoin d'être accompagné dans ses démarches peut se voir parrainé.

Article Obligations du filleul

Le filleul s'engage à :

- Solliciter régulièrement son parrain ;
- Être ambitieux dans ses choix d'orientation ;
- Être sérieux dans son projet d'orientation et respectueux vis-à-vis de son parrain.

Titre 3 – L'association Du Périgord aux Grandes Écoles

Article Organisation du système de parrainage

Lorsque le questionnaire d'un filleul nous parvient, il est associé au profil du parrain ou de la marraine correspondant le mieux à ses souhaits d'orientation. Dès qu'un profil vous correspond, nous vous enverrons les coordonnées du filleul ou de la filleule en question.

L'association est responsable du système de parrainage. Tout filleul ou parrain ayant des doléances ou rencontrant des problèmes est en droit de la solliciter pour recevoir un soutien et des réponses.

À cet effet, le responsable parrainage et le membre du bureau de l'association ayant la délégation parrainage sont les contacts de référence de l'ensemble des acteurs du système.

Je, soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de la Charte du parrainage de l'association « Du Périgord aux Grandes Écoles » et s'engage à la respecter.

Fait à :

Signature :

Le :